



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Bassar 1

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Sécheresse/crise alimentaire, Conflits communautaires, Tempêtes/vents violents
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des figures	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.5 Sols.....	2
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	3
1.3 Cartographie des aléas.....	4
Alea 1 : inondations	4
Alea 2 : vents violents.....	5
Alea 3 : épidémies/ épizooties/épiphyties	5
Alea 4 : conflits intercommunautaires	5
Alea 5 : feux de végétation/incendies	5
Alea 6 : sécheresse/crise alimentaire	5
Figure 1 : Carte des aléas de la commune	6
2 HIÉRACHISATION DES RISQUES.....	6
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	7
3.1 Définition des scénarii.....	7
3.1.1 Contingence 1 : Sécheresse/crise alimentaire	7
3.1.2 Contingence 2 : Conflits communautaires	8
3.1.3 Contingence 3 : Tempêtes/vents violents.....	8
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	9
3.2.1 Cas de la contingence 1 : Sécheresse/crise alimentaire.....	9
3.2.2 Cas de la contingence 2: Conflits communautaires	9

3.2.3	Cas de la contingence 3 : tempêtes/vents violents	9
4	CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE	10
4.1	Capacités des acteurs d'intervention	10
4.2	Hypothèses de planification	14
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : Sécheresse/crise alimentaire 14	
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : Conflits communautaires..	15
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : Tempêtes/vents violents ...	16
5	PLAN DE REPONSE	17
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : Sécheresse/crise alimentaire	17
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : Conflits communautaires	18
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : Tempêtes/Vents violents.....	19
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE.....	21
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	21
	Conclusion	22
	Annexes	23
	Annexe 1 : Glossaire	23
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux conflits communautaire	26
	Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents.....	29
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires	33

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités.....	7
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune.....	11

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune	6
Figure 2 : Schéma de la coordination.....	21

Introduction

La région de la Kara fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, épidémies/épizooties/épiphyties, accidents de la circulation, risques liés au transport de matières dangereuses, érosions du sol, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de Bassar 1.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. Par exemple la commune a enregistré 247 sinistrés de divers aléas de 2023 à 2024. (Evaluations ANPC, Solidarités et agriculture). L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Bassar 1 élaboré par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : la commune Bassar 1 est située dans le nord-ouest du Togo au cœur même de la ville de Bassar à 75 km de la ville de Kara chef-lieu de région. Avec une superficie de 1 861 km², elle est la commune la plus vaste du Togo et est limitée au Nord-Ouest et au Nord par les communes de Bassar 2, Bassar 3 et Bassar 4 ; à l'Est par les communes de Assoli 1, Assoli 2, Tchaoudjo 2 et Tchaoudjo 1 ; au Sud par les communes de Sotouboua 2 et Mô 1 ; et à l'Ouest par la République du Ghana.

Relief : le relief de la commune Bassar 1 est constitué de deux unités morphologiques majeures à savoir une partie de la chaîne de l'Atakora (avec des altitudes comprises entre 600 et 750 m) et une vaste plaine (altitudes comprises entre 100 et 400 m) dominée par des massifs et des collines.

1.1.2 Hydrographie

La commune Bassar 1 est entièrement alimentée par le bassin hydrographique du Mô qui constitue le cours d'eau le plus important et qui sert de frontière sud à la commune. Il prend sa source dans les monts Alédjo. La rivière Mô est alimentée par les affluents Katcha, Kamaka, Toumbou et Wassi.

1.1.3 Climat

La commune jouit d'un climat tropical soudano-guinéen marqué par deux saisons ; une saison sèche de novembre à Mars et une saison pluvieuse d'avril à octobre. Les précipitations sont plus ou moins importantes. Il tombe environ 912 mm de pluie par an en moyenne. Les températures sont généralement chaudes tout au long de l'année et varient entre 21 °C et 36 °C.

1.1.4 Végétation et faune

La commune Bassar 1 est partagée entre la zone écologique I dans sa partie nord-ouest et la zone écologique II au sud et à l'est. Ces deux zones sont respectivement caractérisées par la savane soudanienne et la forêt sèche. Il faut toutefois souligner qu'une telle subdivision ne correspond plus réellement à la réalité actuelle. Jadis dominées par les forêts claires, ces dernières ont été progressivement converties en savanes puis en espace de culture. Le paysage est actuellement dominé par les cultures et les savanes.

1.1.5 Sols

La commune Bassar 1 se repose sur deux types de sols à savoir, les lithosols d'érosion qui sont d'origine non climatique et les sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétions et cuirasses. Ces sols sont favorables à l'agriculture.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Bassar 1 est l'une des quatre (04) communes de la préfecture de Bassar. Elle est composée de trois (03) cantons : Bassar, Baghan et Kalanga, et quarante-six (46) villages avec chef-lieu la ville de Bassar.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

Selon les résultats du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5, 2022), la population de la commune Bassar 1 est passée de 51 456 habitants en 2010 à 65 059 habitants en 2022. Cette population présente une légère prédominance des hommes (32 781 hommes, soit 50,4%, contre 32 278 femmes, représentant 49,6%). La répartition par âge montre l'extrême jeunesse de la population dont 49,6% ont moins de 20 ans. Alors que les plus de 60 ans sont moins de 10%. L'indice de jeunesse est très élevé, soit près de 5 (rapport diagnostique, PDC Bassar 1, 2020-2025).

Densité et répartition spatiale de la population : la densité moyenne de la population de la commune Bassar 1 est de 34,95 hbts/km² (INSEED, 2022). Cette population est inégalement répartie dans les trois cantons de la commune. Le canton de Bassar est le plus peuplé avec 45 846 habitants suivi du canton de Baghan 11 814 habitants et 7 399 habitants pour le canton de Kalanga qui a la plus forte densité (60 hbts/km²).

Litiges : Les principaux litiges de la commune sont liés aux problèmes fonciers, à la vie conjugale et aux phénomènes de la sorcellerie. Les chefs traditionnels qui sont des garants des us et coutumes, règlent les litiges dans les limites de leurs capacités et de leurs responsabilités.

Mouvements migratoires : Les mouvements migratoires de la commune sont influencés par sa position géographique stratégique à la frontière du Ghana. Ces migrations, à la fois internes et transfrontalières, sont principalement motivées par des facteurs économiques, climatiques et sociaux. Les migrations internes sont souvent liées à la recherche de terres agricoles plus fertiles, tandis que les mouvements transfrontaliers sont favorisés par les échanges commerciaux, les liens familiaux et les activités pastorales. La commune accueille les jeunes d'autres pays tels que le Burkina Faso, le Mali, le Nigéria, le Niger et le Ghana.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie de la commune repose sur plusieurs secteurs : le secteur primaire (l'agriculture) qui occupe une place importante, le secteur secondaire (l'artisanat, hydraulique) et le secteur tertiaire (le commerce).

Production agricole : La production agricole de la commune est caractérisée par de petites exploitations et une faible mécanisation. On constate l'utilisation des intrants agricoles comme les engrais chimiques et les pesticides (plus souvent non homologués) qui finissent par dégrader la fertilité des sols. Pour y remédier les pratiques de rotation des cultures et de cultures associées sont utilisées.

Les principales cultures se regroupent en cultures vivrières (igname, sorgho, mil, maïs, riz, arachide, haricot, voandzou), en culture de rentes (le coton et le soja), et en cultures maraichères (l'ademè, la carotte, l'oignon, la tomate, le piment, les choux, les oseilles de guinée, la laitue et le gombo).

Production animale : L'élevage dans la commune porte sur les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et les volailles. Cet élevage est toujours resté traditionnel en dépit des efforts des services techniques de l'Etat. Il faut noter qu'avec l'apport de vaccins par les services techniques, il y a eu une amélioration en matière de la santé des animaux dans l'élevage.

La commune Bassar 1 ne dispose pas d'espace suffisant comme lieux de pâturage par excellence. L'élevage des petits ruminants concerne principalement les chèvres et les moutons. Cet élevage est pratiqué par les agriculteurs qui en font une activité complémentaire.

Production artisanale : l'artisanat dans la commune a un caractère privé et individuelle. Les corps de métiers sont relativement bien structurés et organisés en groupes artisanaux. On distingue entre autres des coiffeurs/coiffeuses, des mécaniciens motos à deux roues, des couturiers/couturières, tisserands, les soudeurs, des menuisiers, les maçons, des plombiers, etc. L'artisanat traditionnel se limite à la fabrication des sculptures, des éventails, les cages de volaille et de la poterie surtout tenue par les femmes.

Commerce : le commerce est l'une des activités pratiquées dans la commune et constitue dans la plupart des villages une activité en aval de la production agricole. Il est effectué majoritairement par les femmes. En général les produits commercialisés concernent les produits bruts ou dérivés issus des activités agricoles, de la cueillette et des produits manufacturés.

Les échanges commerciaux entre villages sont parfois rendus difficiles du fait de l'absence d'infrastructures marchandes et du mauvais état de certaines voies de communication.

Le positionnement géographique de la commune avec une frontière ouvrant sur le Ghana offre des possibilités pour le développement d'un commerce transfrontalier.

La commune dispose de plusieurs marchés dont 05 reconnus (Bassar, Baghan, Bougabou, Tchapoissi, Boularé) et où se font les ravitaillements en produits vivriers et autres produits agricoles provenant des récoltes de producteurs de la zone.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : inondations

Les inondations pluviales et fluviales constituent un aléa récurrent dans la commune Bassar 1. Elles surviennent généralement chaque année, entre août et septembre. Les zones les plus exposées se situent en bas-fonds, vallées mal drainées ou à proximité de cours d'eau saisonniers. Elles se manifestent par des pluies abondantes qui provoquent la montée des eaux des cours d'eau saisonniers et le ruissellement intense sur les versants. Les impacts les plus fréquemment rapportés sont la perte des récoltes, la destruction des biens matériels, la dégradation des pistes de desserte agricole et une perturbation des activités socio-économiques.

Alea 2 : vents violents

Les vents violents dans la commune Bassar 1 surviennent au début (avril-mai) et à la fin (septembre-octobre) de la saison des pluies. Les dégâts enregistrés sont souvent le décoiffement des toitures des maisons et autres infrastructures (publiques et privées), le déracinement des arbres, la dévastation des champs et quelques fois des blessés. L'année 2021 a été particulièrement sévère, avec 458 sinistrés, 102 ménages affectés, 175 cases décoiffées, ainsi que des dégâts sur 6 écoles, 1 église, 1 marché et 8 services publics, entraînant 9 blessés (dont 3 graves), (Solidarités).

Alea 3 : épidémies/ épizooties/épiphyties

La commune Bassar 1 fait constamment face aux épiphyties qui réduisent les productions des agriculteurs. Les ravageurs les plus récurrents sont les chenilles légionnaires d'automne (CLA), qui apparaissent généralement entre avril et août pendant les périodes de séquences sèches. Tous les cantons sont concernés par ces invasions, qui attaquent les feuilles, les fleurs et les tiges des cultures de maïs, sorgho, riz et igname. La commune fait face également aux épidémies de méningite, choléra, Fièvre de Lassa.

Alea 4 : conflits intercommunautaires

Il existe plusieurs types de conflits communautaires : politiques, ethniques/claniques, liés à la transhumance, à la chefferie traditionnelle et au foncier. Les conflits fonciers sont les plus importants en termes d'impact et sont de nos jours un phénomène récurrent et presque permanent, qui gagnent en intensité au démarrage de chaque campagne agricole et ce, dans tous les cantons. Ces conflits trouvent leur origine dans le désir sans cesse croissant d'étendre ses terres agricoles, suite au refus de reconnaître le vrai propriétaire après un bail, ou lors de l'achat de terres agricoles par des tiers. Bien qu'ils ne soient pas récurrents, les litiges liés à la transhumance sont également enregistrés.

Alea 5 : feux de végétation/incendies

Ils surviennent chaque année entre novembre et mars, avec des intensités variables. Tous les cantons sont concernés, en particulier dans les zones agricoles situées à proximité des savanes et forêts secondaires. Les causes les plus fréquemment rapportées sont : l'insuffisance ou l'absence de pare-feu, les feux allumés par des chasseurs, les actes de malveillance, d'imprudence (fumeurs, charbonniers), ainsi que les défrichements mal maîtrisés. Les feux de végétation sont amplifiés par la saison sèche prolongée et les impacts sur la communauté sont considérables. De 2023 à 2025, la commune a enregistré 30 cas d'incendie et feux de végétation aux conséquences désastreuses (Evaluation de l'agriculture).

Alea 6 : sécheresse/crise alimentaire

La commune Bassar 1 connaît de manière récurrente des épisodes de séquences sèches. Celles-ci se manifestent par une absence ou une forte baisse des précipitations durant des périodes critiques pour la croissance des cultures. En général, ces séquences surviennent aux mois de juin et juillet, avec une durée excédant deux semaines. Les impacts de ce phénomène sont multiples : retard de semis, flétrissement des jeunes plants, déshydratation du bétail en raison

de la rareté de l'eau et des pâturages, et la baisse des rendements agricoles. En conséquence, de nombreux agriculteurs se trouvent endettés et obligés de réduire leurs surfaces cultivables ce qui entraîne la baisse de leurs revenus. Ces faibles rendements ont un impact direct sur l'économie locale, par ce qu'ils réduisent les échanges commerciaux liés aux produits agricoles et participent également à l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans la commune.

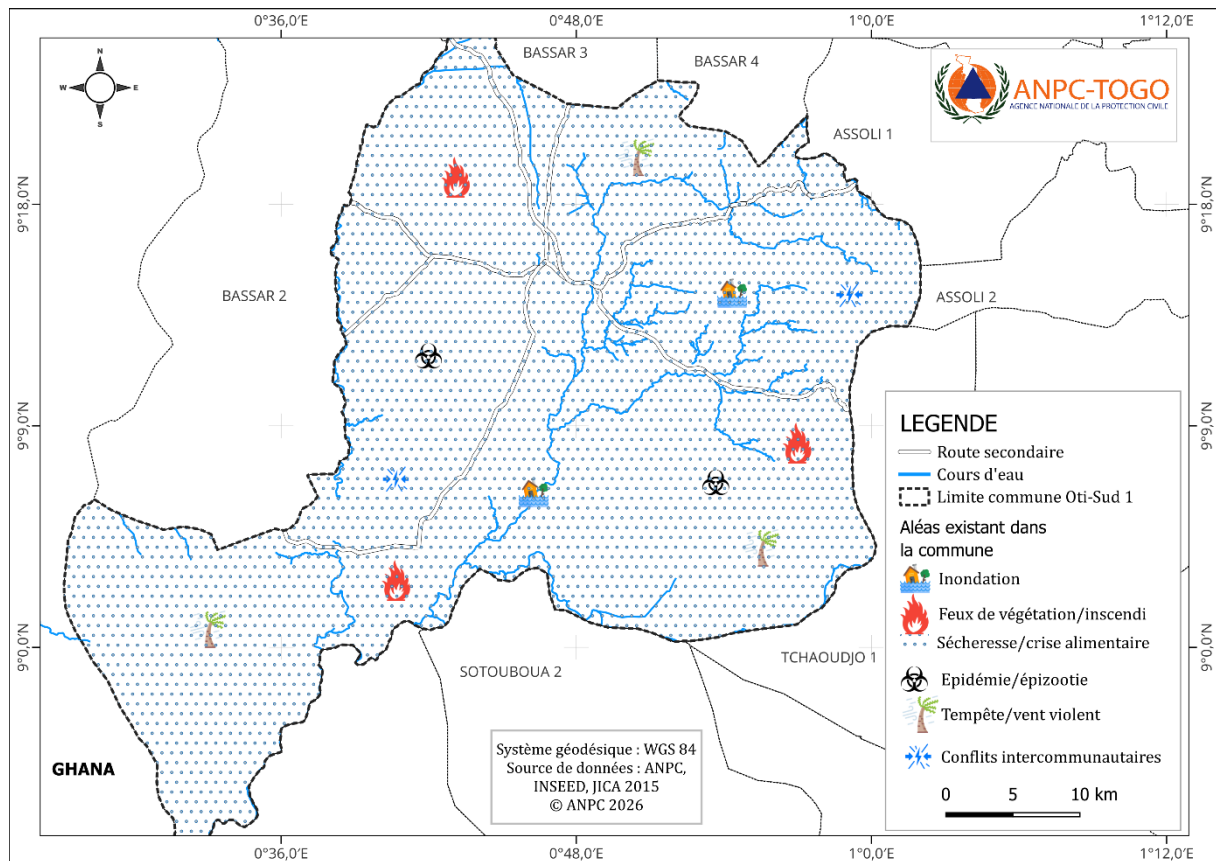


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : les inondations, vents violents, épidémies/épizooties/épiphyties, conflits intercommunautaires, incendies et sécheresse/crise alimentaire.

La méthode d'hiérarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : $\text{Sévérité} = \text{Probabilité} \times \text{Impact}$.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Sécheresse/crise alimentaire	3	3	9	1 ^{er}
Conflits intercommunautaires	3	3	9	2 ^{eme}
Tempêtes/Vents violents	2	3	6	3 ^{eme}
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	1	1	1	4 ^{eme}
Incendies/Feux de végétations	1	1	1	5 ^{eme}
Inondations	1	1	1	6 ^{eme}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : sécheresse/crise alimentaire, conflits intercommunautaires et tempêtes/vents violents.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : Sécheresse/crise alimentaire

Meilleur cas	La majorité des localités de la commune connaissent des séquences sèches qui occasionnent des dégâts très négligeables sur les activités agro-sylvo-pastorales.
Cas probable	La majorité des localités de la commune connaissent une irrégularité des pluies et des poches de sécheresse, ce qui impacte la production agro-sylvo-pastorale, exposant la population à l'insécurité alimentaire.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des situations de sécheresse qui occasionnent de la famine et d'énormes pertes. Principalement, on note la disparition des moyens d'existence, l'épuisement des stratégies d'adaptation par 80% des ménages, l'enregistrement massive des cas de malnutris dans les centres de santé suivi de dizaine de décès dus à la faim Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : Tout le territoire communal.

3.1.2 Contingence 2 : Conflits communautaires

Meilleur cas	Les cantons de la commune Bassar 1 connaissent des conflits bien gérés
Cas probable	Certains villages de la commune connaissent des intrusions des bouviers dans les champs des agriculteurs ou l'exploitation des couloirs de transhumance par les agriculteurs entraînant des altercations avec des conséquences mineures souvent réglés au niveau des chefferies et brigades de gendarmeries, commissariat, justice, avec l'appui des services techniques déconcentrés, (solidarités, agriculture, environnement, organisation d'éleveurs et d'agriculteurs).
Pire cas	Plusieurs villages de la commune connaissent une recrudescence de la destruction des champs. Un conflit généralisé éclate entre les éleveurs et la population ; des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines (04 décès), destruction des cultures (200ha), des récoltes (100t) et destruction du bétail (30 têtes), incendie des habitations (20), fuite des bouviers et éleveurs (50 personnes). Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune

3.1.3 Contingence 3 : Tempêtes/vents violents

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent certains dégâts tels que la destruction des habitations, des infrastructures socio-économiques, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, des infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cents (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : Sécheresse/crise alimentaire

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Faible pluviométrie, forte température, irrégularité des pluies, flétrissement/jaunissement des cultures.	Tarissement des cours et retenues d'eau, des puits/forages, assèchement de la végétation et des cultures, perte de la biodiversité, faible productivité agricole, déplacement des populations, pollution d'eau, augmentation des cas de maladies diarrhéiques dus à la consommation d'eaux polluées, augmentation des cas de maladies respiratoires et cutanées ; augmentation de la malnutrition, augmentation des cas d'incendies/feux de végétation, augmentation des conflits sociaux, perturbation des activités socio-économiques, présence accrue de ravageurs, baisse de la productivité du bétail, mort d'animaux.

3.2.2 Cas de la contingence 2: Conflits communautaires

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Mésentente entre les éleveurs, bouviers et populations riveraines Recrudescence des intrusions des bouviers dans les champs Niveau de violence et de litige lié à l'accès aux ressources naturelles Diminution des ressources naturelles (pâturage, eau) Problème foncier	Destruction des cultures, des récoltes Destruction des habitations ; Blessés et pertes en vies humaines ; Destruction du bétail ; Incendie des habitations ; Fuite des bouviers et éleveurs ; Déplacement des populations.

3.2.3 Cas de la contingence 3 : tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Dévastation de forêts, Assombrissement de la nature en pleine journée, Grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité, Tonnerre et éclairs, Variation brusque de la température ambiante, Vitesse élevée du vent.	Dévastation des formations végétales Plusieurs personnes sans-abris, Destruction des infrastructures, Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.) Encombrement des axes routiers, Perturbation des réseaux électrique et téléphonique, Pollution d'eau et de l'air, Chute des arbres Destruction de vivres et non vivres, Perturbation des activités socio-économiques Perte en vies humaines

4 CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Bassar	Personnel (38) Maire, SG et Conseillers (10) Personnel technique (27)	01 VL, 03 motos tout terrain, 01 tricycle, petits outillages de travaux publics	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquisition du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Guérin-kouka	Cadres (10)	01 VL, 01moto tout terrain, stock de non-vivres, gilets de sauvetage, tentes	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
Solidarités	Bassar	DP (01) Assistant social (01)	01 moto tout terrain,	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (DRE, TdE)	Bassar	Agents (10)	Adduction TdE dans la Commune, 03 châteaux d'eau, 15 forages	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel (90)	01 CMS (privé confessionnel), 08 USP, 03 centres de santé privés Blocs de latrines en milieu scolaire, Stocks de produits de soin	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Education	Tous les cantons	Personnel	74 EPP, 16 CEG, 02 Lycées	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
Corps des sapeurs-pompiers (CSP)	Kabou	Personnel	Des moyens logistiques disponibles	Assurer le secours et sauvetage des populations et protéger leurs biens Gérer les incendies, feux de forêt et autres catastrophes etc.
FDS	Bassar	04 Brigades de gendarmerie 01 commissariat de police 01 compagnie	Des moyens logistiques disponibles	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
OTR	Bassar	01 Bureau des impôts Personnel (03)	1VL	Collecter les taxes, impôts et les droits de douanes
Croix rouge togolaise (CRT)	Bassar	02 sections locales 75 volontaires	Kits de premiers secours	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
Secteur privé	Bassar	Responsables d'entreprises (10)	Des moyens logistiques disponibles 01 camion, 05 tricycles, 05 motos	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)
Agriculture	Bassar	Personnel (14)	01 VL, 08 motos, 06 magasins	Assurer l'appui conseil aux agriculteurs Appuyer les organisations d'agriculteurs en intrants et équipements agricoles

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Environnement	Bassar	Personnel (03)	02 motos	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique, IEC, reboisement)
CIPLEV	Bassar	Personnel (09)	05 motos, 01 tablette	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique, IEC, évaluations rapides)
OSC COMINTES SALEM TOGO	Bassar	ONG SALEM (08)	Des moyens logistiques disponibles 01 VL, 01 moto	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Médias et Télécommunications	Bassar	Personnel : (12)	Logistique de Yas, Moov, Radio DAWUL, Radio REVEIL, ATOP	Faire la diffusion des informations, la sensibilisation et la communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet
Syndicat des transporteurs	Bassar	13 membres	87 camions, 02 Bus, 150 mini bus et taxi	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : Sécheresse/crise alimentaire

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les sinistrés vulnérables sont appuyés pour le labour des champs	Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora).
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Indisponibilité des aliments spécialisés nutritifs Insuffisance des spécialistes en nutrition Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des capacités des acteurs concernés
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Aménagement des magasins de stockage Pré positionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS
Les sinistrés reçoivent un appui pour la relance des activités	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : Conflits communautaires

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les déplacés sont accueillis et installés sur les sites d'accueil sécurisés.	Inexistence des sites d'accueil, risque d'insécurité sur les terrains publics, risque de survenu de maladies épidémique sur les sites d'accueil, insuffisance de moyens financiers et matériels. Insuffisance du personnel des FDS	Construction des sites d'accueil ; mise en place des dispositifs d'hygiène et assainissement ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés). Renforcement de la présence des FDS.
Les blessés sont pris en charge à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficultés d'accès aux zones/insécurité.	Recours au matériel des FDS Evacuation des blessés graves Installation des postes médicaux avancés Renforcement de la présence des FDS.
Les déplacés sont assistés en vivres, non vivres et approvisionnés en eau potable.	Indisponibilité de vivres et non vivres, insuffisance de moyens financiers et matériels.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés).
Les victimes sont assistées pour la réhabilitation des habitations	Insuffisance de capacité en matière d'évaluation des dommages, Insuffisance de moyens financiers.	Recours à l'ANPC, Solidarités, Agriculture pour les évaluations ; Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, de la diaspora et privés) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les agriculteurs et les éleveurs sont sensibilisés sur le vivre ensemble.	Manque de cohésion sociale et recrudescence des violences	Organisation des campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, Etablissement et respect d'un protocole d'entente entre les agriculteurs et les éleveurs. Dynamiser le comité de paix

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficulté d'accès aux zones/Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles ; Aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS ; Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Indisponibilité des aliments spécialisés nutritifs Insuffisance des spécialistes en nutrition Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et des ASC.
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des capacités des acteurs concernés
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou insuffisance des magasins de stockage ; Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Aménagement des magasins de stockage Pré positionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : Sécheresse/crise alimentaire

a. Déclaration de l’urgence		
L’urgence est déclarée par le Maire sur la base des informations du Cadre harmonisé.		
b. Objectifs (pour 1500 ménages et infrastructures socio-collectives)		
Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, Assurer la prise en charge psychosociale des personnes affectées, Renforcer les moyens de production des personnes affectées, Approvisionner les zones sinistrées en eau.		
c. Coordination		
Acteurs	Activités	
Maire, DP Agriculture	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse	
d. Mise en œuvre		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Directions préfectorales Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, Eau et assainissement, coordination programme Africa Risk Capacity (ARC)- Togo, CRT, CDB, ONG	Collecter les données, analyser et diffuser les informations, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d’hygiène et d’assainissement, Promouvoir l’agriculture intelligente face au climat, Renforcer les moyens de production des personnes affectées Approvisionner les zones sinistrées en eau.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, WASH, Environnement, Gendarmerie, Police, VPC et CRT.	Evaluer les dégâts, dommages, pertes et besoins d’assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
Logistique des différentes Directions préfectorales Logistique des OSC et de la CRT.	Moyens à disponibiliser avec le concours du Maire	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, OSC).	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires techniques et financiers et de la diaspora	Organiser des tables rondes par la Commune pour mobilisation des ressources.	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage

Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	ANPC, Directions Préfectorales ; CRT, Agences du Système des Nations Unies présentes dans la région, Société civile	Mairie
Monitoring	ANPC, Directions préfectorales, CRT, Agences du Système des Nations Unies, Société civile	Mairie

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : Conflits communautaires

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations sécuritaires et des autorités locales.	
b. Objectifs pour 500 ménages	
• Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; • Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; • Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; • Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées. • Sensibiliser les agriculteurs et éleveurs sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, • Assurer une communication officielle et rassurante.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Mairie et FDS	Assurer la coordination de la préparation, de règlement du conflit et du relèvement.
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, FDS, ANPC, CSP, Directions préfectorales Agriculture, de la Santé, Solidarités, Environnement, CDB, les PTF, OSC, chefferie traditionnelle, CIPLEV, comités de paix du HCRRUN et la CRT.	-Assurer le secours et sauvetage, -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et les non vivres ; -Collecter, analyser et diffuser les données, -Intensifier la communication sur la cohésion sociale et le vivre ensemble ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées. -Construire et réhabiliter les abris
e. Evaluation	
Acteurs	Activités
Mairie, FDS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, Environnement, CDB, les PTF, OSC, chefferie traditionnelle, CIPLEV, VPC, comités de paix du HCRRUN et la CRT	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	

Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de l’ANPC ; • Logistique de la gendarmerie, de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers • Logistique des différentes Directions préfectorale, • Logistique des comités de base, des OSC et des privés	• Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, de la Commune, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des réunions de crise et d’appel de fonds	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions préfectorales, CRT, PTF présents dans la région, les élus locaux et l’administration communale, les OSC, etc.	Maire, FDS, ANPC
Monitoring	Mairie, FDS, directions préfectorales, les autorités des communes sœurs, CRT, PTF, OSC, etc.	Maire, FDS, ANPC

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Tempêtes/Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 100 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées...	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	

Acteurs		Activités	
Mairie, ANPC, CSP, Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, CDB, SNU, OSC et la CRT.		-Assurer le secours et sauvetage, -Collecter, analyser et diffuser les données, -Mobiliser les ressources -Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments, -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; -Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.	
e. EVALUATION			
Acteurs		Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et Assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, VPC, OSC...		Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.	
f. Les ressources disponibles			
Ressources humaines			
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.			
Ressources Matérielles			
- Logistique de la mairie - Logistique de la gendarmerie et de la police - Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC - Logistique des différentes Directions Préfectorales. - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières			
Ressources financières internes			
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés		Créer un fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes			
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora		Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence			
Types requis d'évaluation rapide des besoins		Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)		Directions Préfectorale, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring		Directions Préfectorale, Mairies, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir : sécheresse/crise alimentaire, conflits communautaires et tempêtes/vents violents.

NO	Intitulés	Sécheresse/crise alimentaires	Conflits communautaire	Tempêtes/Vents violents	TOTAL
1	Préparation	189 900 000	170 400 000	28 250 000	388 550 000
2	Réponse	25 500 000	24 400 000	27 150 000	77 050 000
3	Relèvement	57 500 000	6 700 000	77 500 000	141 700 000
4	Coordination	13 645 000	10 075 000	6 645 000	30 365 000
TOTAL		286 545 000	211 575 000	139 545 000	637 665 500

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Bassar 1 s'élève à **Six cent trente-sept millions six cent soixante-cinq mille cinq cent (637 665 500) FCFA**.

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal

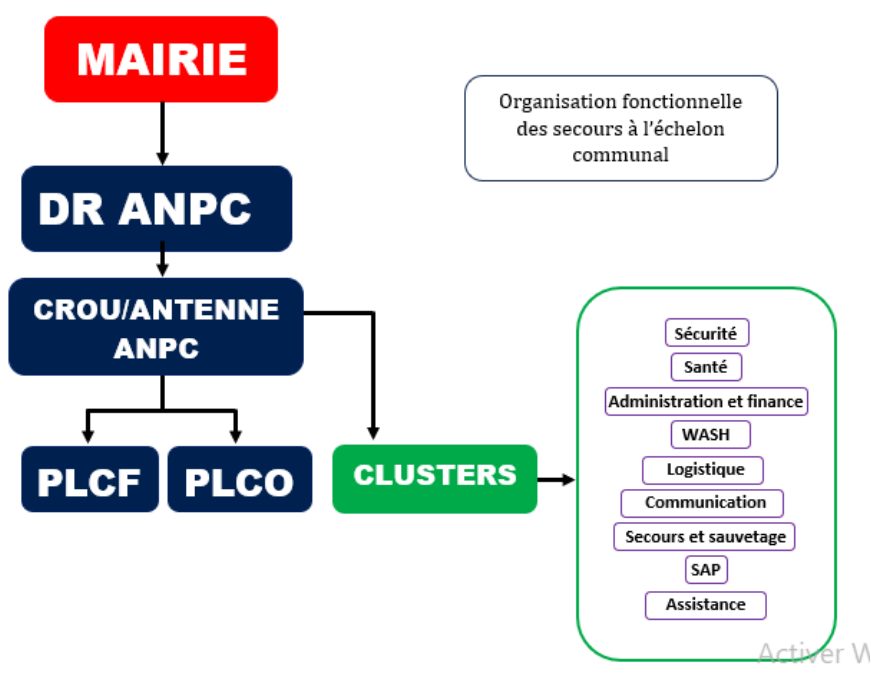


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, vents violents, feux de végétation/incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/ épizooties/épiphyties, la sécheresse/crise alimentaire, etc. L'analyse des données desdits aléas collectées auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois (03) aléas qui sont apparus comme les plus récurrentes et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse à la sécheresse/crise alimentaire

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables et impliquées
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Aménager les pâturages et points d'eau	23 400 000		23 400 000	23 400 000	Mairie, Agriculture
1.2	Disponibiliser les terres	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Mairie, CDB
1.3	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	500 000		500 000	500 000	Mairie, PLRRC
1.4	Construire un site de pré positionnement	50 000 000		50 000 000	50 000 000	ANPC, Mairie
1.5	Acquérir les vivres et non vivre	100 000 000		100 000 000	100 000 000	ANPC, Mairie, ANSAT, Solidarité
1.6	Prépositionner les vivres, non vivres	5 000 000		5 000 000	5 000 000	ANPC, Mairie, ANSAT, Solidarité
1.7	IEC (émissions radio, sensibilisation de masse, kits de communication...)	2 000 000		2 000 000	2 000 000	PLRRC
1.8	Acquérir 8 bâches à eau	8 000 000		8 000 000	8 000 000	ANPC, Mairie
Sous-Total I					189 900 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Assurer l'approvisionnement en eau potable	PM	PM	PM	PM	ANPC, Mairie, TdE
2.2	Assister les ménages sous pression en vivres et non vivres	5 000 000		5 000 000	5 000 000	ANPC, Solidarité, Mairie, CRT
2.3	Entretenir les sites de pâturages et points d'eau	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Mairie, Agriculture

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structures responsables et impliquées
2.4	Sécuriser les sites d'accueil	1 000 000		1 000 000	1 000 000	FDS, Mairie
2.5	IEC (émissions radio, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000		1 000 000	1 000 000	PLRRC
2.6	Assurer le soutien psychosocial aux sinistrés vulnérables	10 000 000		10 000 000	10 000 000	ANPC, Solidarité, Mairie
2.7	Prise en charge des cas de malnutrition	7 500 000		7 500 000	7 500 000	DPS, Mairie
Sous-Total II					25 500 000	
II	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
I						
3.1	Appuyer les producteurs en intrants agricoles (engrais + semences)	20 000 000		20 000 000	20 000 000	Mairie, Agriculture, ANPC
3.2	Appuyer les producteurs agricoles vulnérables pour la préparation des parcelles de production (labour : 300 ha)	12 000 000		12 000 000	12 000 000	Mairie, Agriculture, ANPC
3.3	Appuyer les ménages sinistrés pour la relance des AGR	25 000 000		25 000 000	25 000 000	Mairie, ANPC, OSC, CDB
3.4	Accompagner les sinistrés auprès des institutions financières	500 000	0	500 000	500 000	Mairie, ANPC, OSC, CDB
Sous-Total III					57 500 000	
TOTAL					272 900 000	
Coordination (5%)					13 645 000	
TOTAL GENERAL					286 545 000	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux conflits communautaire

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	structures responsable et impliquées
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquérir les médicaments matériels et équipements de désinfection et solutés	4 000 000		4 000 000	4 000 000	Santé, Mairie
1.2	Prépositionner des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection dans la DPS	500 000		500 000	500 000	Santé, Mairie
1.3	Tenir deux (02) réunions de la plateforme locale RRC	50 000	50 000			Mairie, PLRRC
1.4	IEC (émissions radio, sensibilisation de proximité, conception et diffusion de spot)	1 000 000	250 000	750 000	750 000	Mairie, PLRRC
1.5	Acquérir les vivres et non vivre	20 000 000		20 000 000	20 000 000	ANPC, Solidarité, ANSAT, Mairie,
1.6	Prépositionner les vivres et non vivre	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	ANPC, Solidarité, ANSAT, Mairie,
1.7	Mettre en place et animer un cadre de concertation regroupant agriculteurs, éleveurs et bouviers	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Mairie, PLRRC, organisations d'agriculteurs et d'éleveurs
Sous-Total I					28 250 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	structures responsable et impliquées
2.1	Assurer la prise en charge médicale des sinistrés	3 000 000		3 000 000	3 000 000	DPS, CSP, CRT, Mairie
2.2	Evacuer les blessés	1 000 000		1 000 000	1 000 000	DPS, CSP, CRT, Mairie
2.3	Assurer un enterrement digne des victimes (05)	500 000	350 000	150 000	150 000	DPS, CSP, Mairie
2.4	Installer les postes de soins mobiles	2 500 000		2 500 000	2 500 000	DPS, CSP, CRT, Mairie
2.5	Approvisionner les sinistrés en eau potable	PM	PM	PM	PM	Mairie, TdE, ANPC
2.6	Distribuer les comprimés de chlore	500 000		500 000	500 000	DPS, CSP, CRT, Mairie
2.7	Assister les sinistrés en vivre et non vivre	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Mairie, ANPC, Solidarité,
2.8	Sécuriser les sites d'accueil	1 000 000		1 000 000	1 000 000	FDS, Mairie
2.9	Assurer la prise en charge psychosociale des victimes	2 000 000		2 000 000	2 000 000	Mairie, ANPC, Solidarité,
2.10	Assurer la prise en charge des cas de malnutrition	1 500 000		-	1 500 000	DPS, Mairie
2.11	scolariser les enfants déplacés en intégrant la prise en compte du genre	1 500 000		1 500 000	1 500 000	Education, Mairie, ANPC
2.12	Acquérir des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	12 000 000		12 000 000	12 000 000	Mairie, ANPC
Sous-Total II					27 150 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	structures responsable et impliquées
3.1	Réhabiliter les infrastructures et les habitations détériorés ou détruits	PM	PM	PM	PM	Mairie, ANPC
3.2	Appuyer la réinstallation des populations déplacées dans leurs localités de provenance	2 000 000		2 000 000	2 000 000	Mairie, ANPC, FDS, Solidarité, CDB
3.3	Appuyer les sinistrés pour la relance des activités de productions	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	Mairie, Agriculture, ANPC
3.4	Appuyer les sinistrés vulnérables pour la relance des AGR	25 000 000		25 000 000	25 000 000	Mairie, ANPC, OSC, CDB
3.5	IEC (émissions radio, sensibilisation de proximité, conception et diffusion de spot)	500 000		500 000	500 000	Mairie, PLRRC
Sous-Total III					77 500 000	
TOTAL					132 900 000	
Coordination (5%)					6 645 000	
TOTAL GENERAL					139 545 000	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structure responsable et impliquées
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquérir deux Tronçonneuses à bois	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Mairie, ANPC
1.2	Acquérir deux Tronçonneuses à Béton	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Mairie, ANPC
1.3	Acquérir deux groupes électrogènes	6 000 000		6 000 000	6 000 000	Mairie, ANPC
1.4	Acquérir les médicaments et solutés pour 100 blessés (premiers soins)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	DPS, Mairie
1.5	Acquérir les produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	DPS, Mairie
1.6	Prépositionner les médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la DPS	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	DPS, Mairie
1.7	Renforcer les capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 150 agents)	2 650 000	-	2 650 000	2 650 000	DPS, Mairie
1.8	Mettre en place la plateforme locale RRC	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	DPS, Mairie
1.9	Acquérir des poubelles et sacs poubelles (50)	250 000		250 000	250 000	DPS, Mairie
1.10	Acquérir des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	4 000 000	-	4 000 000	4 000 000	Mairie, ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structure responsable et impliquées
1.11	Identifier et évaluer les sites d'accueil	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Mairie, ANPC
1.12	Acquérir des vivres et non vivres (Maïs, riz, pâtes alimentaire, huile, tôles, pointe, sceau, couverture, nattes, lampes torche, kit de cuisine, pain de savon, détergent, etc.)	100 000 000		100 000 000	100 000 000	Mairie, ANPC, Solidarité, CRT
1.13	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	Mairie, ANPC
1.14	Prépositionner les vivres et non vivres (magasin, transport)	1 500 000		1 500 000	1 500 000	Mairie, ANPC, Solidarité, CRT
1.15	Acquérir le matériel d'intervention d'urgence (tentes, bâches à eau, EPI....)	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	Mairie, ANPC, Solidarité, CRT
1.16	Prépositionner le matériel d'intervention	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	Mairie, ANPC, Solidarité, CRT
1.17	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	Mairie, PLRRC
1.18	Organiser des exercices de simulation sur table et grandeur nature	25 000 000		25 000 000	25 000 000	Mairie, ANPC, PLRRC
Sous-Total I					170 400 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Assurer la prise en charge médicale des sinistrés	500 000		500 000	500 000	DPS, CSP, CRT, ANPC, Mairie
2.2	Installer les postes de soins mobiles	2 000 000		2 000 000	2 000 000	DPS, CSP, CRT, ANPC, Mairie

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structure responsable et impliquées
2.3	Installer les ouvrages sanitaires mobiles (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	1 800 000		1 800 000	1 800 000	DPS, Mairie
2.4	Approvisionner les sinistrés en eau potable	PM	PM	PM	PM	Mairie, TdE, CSP, FDS
2.5	Distribuer les comprimés de chlore	500 000		500 000	500 000	DPS, Mairie
2.6	Désinfecter les sites et habitations	500 000		500 000	500 000	DPS, Mairie, ANVT
2.7	Distribuer les poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	100 000		100 000	100 000	DPS, Mairie, ANVT
2.8	Installer les sinistrés sur les sites d'accueil	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Mairie, ANPC, CRT, FDS, Solidarité
2.9	Assister les sinistrés en vivre et non vivre	1 000 000		1 000 000	1 000 000	ANPC, Solidarité, CRT, Mairie
2.10	Sécurisation des sites d'accueil	1 000 000		1 000 000	1 000 000	FDS, Mairie
2.11	Assurer la prise en charge psychosociale des victimes	2 000 000		2 000 000	2 000 000	Mairie, Solidarité, ANPC
2.12	Assurer la prise en charge des cas de malnutrition (100)	1 500 000		1 500 000	1 500 000	DPS, Mairie, Solidarité
2.13	Assurer la scolarisation des enfants déplacés	1 500 000		1 500 000	1 500 000	Education, Mairie, ANPC, Solidarités
2.14	Installer, équiper les salles de classes mobiles et recruter le personnel enseignant	10 000 000		10 000 000	10 000 000	Education, Mairie, ANPC, Solidarité
2.15	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000		1 000 000	1 000 000	Mairie, PLRRC
Sous-Total II					24 400 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Structure responsable et impliquées
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Détruire les douches et latrines de fortune	500 000	0	500 000	500 000	DPS, Mairie, ANVT, CDB
3.2	Désinfecter les sites d'accueil des sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	DPS, Mairie, ANVT, CDB
3.3	Appuyer les ménages sinistrés pour la relance des AGR	500	0	500	5 000 000	Mairie, ANPC, OSC, CDB
3.4	Accompagner les sinistrés auprès des institutions financières	500 000	0	500 000	500 000	Mairie, ANPC
3.5	Construire et réhabiliter les habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	Mairie, ANPC
3.6	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	500 000		500 000	500 000	Mairie, PLRRC
Sous-Total III					6 700 000	
TOTAL					201 500 000	
Coordination (5%)					10 075 000	
TOTAL GENERAL					211 575 000	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contacts
1	Mairie	MOUNI Ouyi	Maire	90 12 81 67
2	ANPC Antenne Guérin-kouka	CP NIMON Aboudou Kérim	Chef d'antenne	91 13 37 82
3	DR Planification	HASSIM Maliawaï	Directeur Régional	91 15 42 23
4	INSEED	ABDOULAYE Nouroudine	Directeur Régional	90 17 99 28
5	DP des Solidarités	N'ZONOU Wéréalo Judith	Directrice préfectoral	90 70 85 80
6	Direction Préfectorale de la Santé	Dr ANATE Amouki Serge Trésor	Directeur préfectoral	90 05 54 45
7	IEPP	AGLIGNA Komlavi	Chef d'inspection	91 72 84 88
8	DP Agriculture	NATCHABA Maliki	Directeur préfectoral	90 99 29 21
9	Radio DAWUL	MAPE Prosper	Directeur	90 33 02 37
10	Radio REVEIL	AGBA Claude	Directeur	90 75 20 26
11	DP Environnement	ADJIGBO Mawulé	Directeur	93 60 18 09
12	Service hydraulique	NABINE Tchapo	Responsable	91 88 32 73
13	Service de OTR	PANA Kossi	Chef service	90 26 55 16
14	Trésorerie Bassar 1	ABODJI Wolou Irenikassé	Trésorier préfectoral	90 13 51 39
15	Gendarmerie	KPEWUIGNON Elidoh	CB	93 57 02 52
16	Corps des Sapeurs-Pompiers		Chef de corps des CSP	
17	Commissariat de Police de Bassar	GOLOU Kagnagdjoa	Commissaire de la commune Bassar 1	91 84 81 89
18	CIPLEV	DJANTA Nadjombe	Chef d'équipe	91 21 30 99
19	Agence de la CEET	BAYAMINA Dadjama	Chef d'Agence	90 07 54 61
20	Agence de la TdE	ABOU- KERIM Aboudoufataou	Chef d'Agence	90 12 21 53
21	Croix rouge Togolaise section locale Bassar ouest	DJERI Gnonwaye	Président local	91 89 15 81
22	Croix rouge Togolaise section locale Bikoutchabé	SONHAYE Agbanti	Président local	90 77 74 68
23	Canton Bassar	YAWANKE Bitémi Waké	Chef canton	90 11 20 90
24	Canton Kalanga	GNANDI Natchipou	Chef canton	91 61 36 70
25	Canton Baghan	KOUTCHEOU N'Gbambé Makouya	Chef canton	91 99 67 66
26	CCD Bassar	DJABARE Essofa	Président	96 88 55 31
27	ONG SALEM Togo	NIKABOU Gbati	Directeur exécutif	90 07 40 47
28	COMINTES	NAPO Kitchéou	Directeur exécutif	90 12 28 99
29	Green Village Fondation	AKUTOR Yawo Agoudze	Directeur exécutif	91 58 32 48
30	UNATROT	KONTOU Gbandi	Président	90 65 08 48
31	Eglise des Assemblées de Dieu	HUNDJAFO Etsri Kodjo Didier	Président régional	90 39 12 88